

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 octobre 2016

Présents : Mmes BOUCHE. CAZENEUVE LAGACHERIE. Mrs FRISONI SANCHEZ.LAURENS

Excusée : Mme PALLEC

Absents : Mr BIENCINTO, COLOMBIE,

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si cinq points peuvent être rajoutés à l'ordre du jour :

- Ecole : subvention voyage
- SDEHG : - modification statuts
- branchement électrique chalet ancien campint
- Délibérer 0.70 € visite patrimoine olivétains pour 2016
- ONF : approbation aménagement forestier

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES
DPU	<p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cas d'une demande d'acquisition d'un bien situé dans la commune, nous pouvons exercer le droit de préemption. Il informe le conseil que :</p> <ul style="list-style-type: none">- la propriété de Melle LAPORTE Sandrine cadastrée : A 656 fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.- les propriétés de Mme VEGA GONZALEZ Maria cadastrées : A 702, A 703 et A 707 font l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.- les propriétés de L'ETAT cadastrées : B 448 et B 449 font l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.- les propriétés de Mr PEREFARRES Gilles cadastrées : B 353, B 354, B 405 et B 1407 font l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.- la propriété de CONSORT SOUCASSE cadastrées : A 371 fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption pour ces cinq DPU.</p>

Travaux église	Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après une entrevue avec la DRAC, il a été convenu de lancer un appel d'offre pour choisir un architecte afin de réaliser les travaux de rénovation de l'église. Nous sommes en attente du cahier des charges élaboré par la DRAC qui nous aidera dans ce dossier	Pour : 6																					
Travaux défense incendie nouvelle gendarmerie	L'installation d'un système sécurité incendie est nécessaire à la délivrance du permis de construire de la future gendarmerie. Après concertation avec les services du SDIS, il s'avère que le système le moins onéreux est l'installation d'une citerne souple hors gel. Le montant de l'achat de cette citerne et de la ligne d'aspiration s'élève à 2756.25 € HT soit 3307.50 € TTC. Des devis ont été demandés concernant l'installation de cette citerne et les aménagements correspondant	Pour : 6																					
Travaux école	Ouverture des plis le 18 octobre, tous les lots ont des preneurs, l'analyse aura lieu le 8 novembre																						
Camping municipal	Un budget annexe doit être créé pour le Camping municipal - La création du budget annexe relatif à la gestion du camping municipal débutera au 1er janvier 2017 et sera dénommé "budget annexe camping municipal". - Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe. - Ce budget sera assujéti à la TVA et appliquera la nomenclature comptable M4. - Les opérations comptables relatives à la création et à la gestion du camping municipal payées avant le 31/12/2016 sur le budget de la commune seront régularisées en 2017, sur le budget annexe.	Pour : 6																					
Amendes de police																							
La Poste aide à la numérotation des voies	La poste propose une aide à la numérotation des voies pour un montant de 1600 €. D'autre part le maire informe le conseil municipal que la poste réouvrira à partir du 14 novembre de 9h30 à 12 h. Dany Cazeneuve propose de collaborer avec la Poste.	Pour : 6																					
Virement de crédit	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Virement de crédit</th> <th>Diminution sur crédits ouverts</th> <th>Augmentation sur crédits ouverts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D 615221 : Bâtiments publics</td> <td>2796.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</td> <td>2796.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D 73925 : Fonds préq. interco et commun.</td> <td></td> <td>1296.00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 014 : Atténuation de produits</td> <td></td> <td>1296.00 €</td> </tr> <tr> <td>R 7325 : Fonds préq. interco et commun.</td> <td>1500.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</td> <td>1500.00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Virement de crédit	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	D 615221 : Bâtiments publics	2796.00 €		TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2796.00 €		D 73925 : Fonds préq. interco et commun.		1296.00 €	TOTAL D 014 : Atténuation de produits		1296.00 €	R 7325 : Fonds préq. interco et commun.	1500.00 €		TOTAL R 73 : Impôts et taxes	1500.00 €		Pour : 6
Virement de crédit	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts																					
D 615221 : Bâtiments publics	2796.00 €																						
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2796.00 €																						
D 73925 : Fonds préq. interco et commun.		1296.00 €																					
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		1296.00 €																					
R 7325 : Fonds préq. interco et commun.	1500.00 €																						
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	1500.00 €																						

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Virement de crédit</th> <th>Diminution sur crédits ouverts</th> <th>Augmentation sur crédits ouverts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D 2051 : Concessions, droits similaires</td> <td></td> <td>1020.00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 20 : Immobilisations corporelles</td> <td></td> <td>1020.00 €</td> </tr> <tr> <td>D 21318-200 : Bâtiments religieux</td> <td>1020.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</td> <td>1020.00€</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Virement de crédit	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	D 2051 : Concessions, droits similaires		1020.00 €	TOTAL D 20 : Immobilisations corporelles		1020.00 €	D 21318-200 : Bâtiments religieux	1020.00 €		TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1020.00€		Pour : 6
Virement de crédit	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts															
D 2051 : Concessions, droits similaires		1020.00 €															
TOTAL D 20 : Immobilisations corporelles		1020.00 €															
D 21318-200 : Bâtiments religieux	1020.00 €																
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1020.00€																
Ecole : subvention voyage	Un voyage scolaire est prévu pour visiter les châteaux de la Loire, une demande d'aide a été faite auprès de la mairie. Monsieur le Maire propose de participer financièrement à ce voyage pour un montant compris entre 500 et 1000 €	Le conseil municipal décide de donner 500 € Pour : 6															
SDEHG modification des statuts	<p>Vu les statuts du SDEHG en vigueur, Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts, Vu l'article L5211-17 du CGCT, Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2015 a approuvé la modification de ses statuts, Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification de statuts,</p> <p>Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 figurant en annexe à la présente délibération.</p>	Pour 6															
Branchement chalet ancien camping	<p>Monsieur le Maire explique que l'installation d'un pylône en bois est nécessaire pour réaliser le branchement électrique au chalet de l'ancien camping. Le cout du branchement se monte à 3470 € et que le SDEHG prend à sa charge une partie du financement, la part restant à la charge de la commune s'élève à 874 €.</p> <p>Des lanternes sont à changer dans la rue du Faubourg et à Méliandes.</p>	Pour 6															
Convention avec les OLIVETAINS	<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service groupe des Olivétains/CDT31 de Saint-Bertrand souhaite continuer à proposer dans leur service la visite de SAINT-BEAT et de son église. Pour se faire nous devons signer une convention avec le service groupes des Olivetains qui effectuera un récapitulatif des entrées que la mairie leur facturera pour un montant de 0,70 cts/personne l'entrée à l'église et la visite de la ville en accès libre.</p>	Pour : 6															
ONF : approbation aménagement forestier	Le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale indivise établi par l'Office national des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212-1 à L.212-3 du code forestier.																

	<p>Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, - la définition des objectifs assignés à cette forêt, - un programme de coupes, - un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme. <p>Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émet un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale indivise d'une contenance de 145,13 ha et ses nouvelles dispositions pour la période 2017-2036. - donne mandat à l'office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000. 	<p>Pour : 6</p>
<p>Questions diverses</p>	<p>1/ Futur budget : prévoir les réalisations à faire pour l'année prochaine dont le réseau pluvial devant la maison Kerjean, rénover le plafond et les murs de la halle, repeindre les bancs publics.</p> <p>2/ Lecture de la lettre reçue de Monsieur Gimenez de l'association Vivre en vallée de Saint-Béat qui demande : La création d'une commission communale Environnement et la mise en place d'un référendum local sur l'ouverture anticipée du tunnel et la mise en circulation du tracé RD 44 Rond-point accès sud/ Pont neuf RN 125.</p> <p>3/ Mr Laurens n'est pas satisfait des aspirations d'eau en cas d'incendie et de leur tenue en cas de crue.</p>	

Fin de séance à 19h20